



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,4 UEC

*L'intervention en cas de sinistre : interopérabilité et intervention
(FM-CIVIL-104)*

Description

La sécurité civile est un concept multidisciplinaire faisant appel à une diversité de ressources qui offrent un service dans une structure qui se doit d'être coordonnée. Ainsi, la formation vise à mettre en relief les rôles et responsabilités de chacun des intervenants interpellés en cas de sinistre.

Cette toute nouvelle formation qui a pour objet l'intervention lors d'un sinistre est destinée aux coordonnateurs et intervenants (pompiers, policiers, ambulanciers) en situation d'urgence.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de mieux :

- distinguer les différents intervenants impliqués dans la gestion d'un sinistre et le contexte légal les régissant;
- expliquer la nature des différentes procédures et mesures prévues en cas de sinistre et démontrer leur pertinence;
- décrire une situation relevant du domaine d'expertise des intervenants;
- assurer la mise en œuvre des mesures prévues au plan;
- assurer la coordination des interventions et la cohérence opérationnelle;
- exercer une présence rassurante et un leadership adéquat.

Contenu

Ressources et plan en cas de sinistre

- Contexte et définitions
 - Les quatre piliers de la sécurité civile
 - Le concept d'intervention
 - Le concept d'interopérabilité
- Gouvernance et aspects légaux
 - Le contexte légal en sécurité civile (lois, règlements, découpage territorial)
 - Organigramme présentant les différents paliers de gouvernance et fonctions interpellées dans l'intervention en sécurité civile
 - Réalités régionales
- Intervenants impliqués
 - Étude de cas démontrant l'application concrète des lois et règlements sur un territoire donné permettant de faire ressortir la variété d'acteurs impliqués lors d'une intervention
 - Rôles et responsabilités de la fonction « intervenants municipaux »
 - Qui sont-ils ?
 - Positionnement en regard du plan de sécurité civile : Quels sont leurs rôles?
 - Positionnement dans l'organigramme : Avec qui doivent-ils collaborer? De qui relèvent-ils?

- Rôles et responsabilités de la fonction « Directeur (ou chef) des opérations »
- Rôles et responsabilités de la fonction « Responsable de mission (ou fonction d'urgence) »
- Rôles et responsabilités de la fonction « Coordination municipale »
- Présentation du palier municipal
- Présentation des autres autorités ou organisations régionales

Mise en œuvre d'un plan

- Systèmes reconnus
- Meilleures pratiques en intervention
 - Présentation des meilleures pratiques pour faciliter une coordination de l'intervention en sécurité civile
 - Révision périodique des plans
 - Harmonisation des plans
 - Développement des capacités et état de préparation
- Simulation
- Plénière

Clientèle visée

- Coordonnateurs et intervenants (pompiers, policiers, ambulanciers) en situation d'urgence.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.